

MATHIAS WILLAME

“NOUS NOUS FORMONS AU CONTACT DE NOS PAIRS”

Kinésithérapeute libéral à Nîmes, engagé à la Fédération française de golf, formateur Indiba, Mathias Willame est convaincu des vertus du compagnonnage. Il a récemment aidé dans son projet un confrère martiniquais qui souhaitait diversifier son activité, avec succès. PAR SOPHIE CONRARD

Kiné actualité : Comment est né ce projet en Martinique ?

Mathias Willame : Dans le cadre de mon activité de formateur pour Indiba, je suis allé faire un stage en Martinique. Là, j'ai été sollicité par un confrère qui avait découvert mon parcours et était demandeur de conseils. Nous avons discuté plus d'une heure sur mon approche, qui consiste à placer le patient au centre d'une équipe pluridisciplinaire pour sa prise en charge, puis nous avons convenu de nous revoir.

En quoi consistait votre rôle de “compagnon” ?

Pour commencer, j'ai regardé les plans de son cabinet (un bel espace, dont l'utilisation pouvait être optimisée), et je lui ai demandé un audit financier et de son organisation interne. À partir de ce bilan, nous avons défini ses objectifs et la manière dont il allait devoir réorganiser son cabinet, qui allait devenir un cabinet de groupe, avec un préparateur physique, une secrétaire...

Deuxième étape, une e-formation à leur nouvelle organisation administrative et interne, avec deux “pôles” (soins d'un côté, réathlétisation de l'autre), à son nouveau rôle et à la communication entre ces deux mondes. Troisième étape, je l'ai aidé pour le recrutement du préparateur physique et de la secrétaire. Puis il est venu passer une semaine dans notre cabinet avec son préparateur physique afin de se former à nos côtés. Quand ils sont partis, nous leur avons donné un fascicule de 80 pages avec tous nos protocoles. Ils ont même filmé ma façon de masser et certaines

de nos séances de rééducation et de préparation physique !

Ils sont rentrés en Martinique depuis un mois et il m'appelle régulièrement pour avoir des conseils. C'est cela, le compagnonnage.

C'était la troisième fois que j'aide un confrère à transformer son cabinet, mais la première que je suis rémunéré pour cela.

Quelles sont vos “qualifications” pour proposer votre aide de cette manière ?

Après cinq ans de réflexion et quatre ans d'expérience, je pense avoir le recul pour partager, former et accompagner des confrères dans l'évolution de leur activité. Je n'ai pas de diplôme à proprement parler, mais j'assure des formations pour Indiba et au sein du DU des pathologies rachidiennes au CHU de Nîmes. J'interviens dans les congrès EMPR et AFKG, ce qui m'oblige à réfléchir à ma pratique et à la manière de transmettre mes connaissances. Je suis reconnu comme tuteur de stage par l'ARS de ma région.

Et surtout, j'ai moi-même passé énormément de temps, en tant qu'apprenti, avec des confrères, entraîneurs, médecins, chefs d'entreprise qui m'ont accompagné et m'accompagnent encore aujourd'hui : Patrick Jouannic, mon premier associé, Marc Massiot, un cadre de santé, Jean-Jacques Rivet, Frédéric Dubayle, Alain Bardou ou encore Marc Pujo (Théâtre du Soleil/Opéra de Paris), entre autres...

Le compagnonnage est-il facile à appliquer en kinésithérapie ?

Nous sommes des artisans, nous nous formons au contact de nos aînés. Je



suis convaincu que les échanges avec nos pairs suscitent l'envie d'approfondir et de s'approprier des approches thérapeutiques nouvelles (techniques, réflexions, organisation...). Il me semble que c'est l'essence du compagnonnage. J'ai énormément appris de plusieurs personnes qui m'ont offert de leur temps. À mon tour, aujourd'hui, je prends beaucoup de plaisir à échanger ou former des confrères.

Pourquoi pensez-vous que la franchise n'a pas sa place en kinésithérapie ?

Le rapport humain entre le thérapeute et le patient, la confiance que ce dernier place dans le premier, le ressenti dans les mains du kiné ne sont pas “franchisables”. On peut enseigner des techniques, mettre en place un cahier des charges précis pour le fonctionnement d'un cabinet, définir une liste de machines à utiliser... mais on ne peut pas reproduire à l'envi la relation personnelle entre un soignant et son patient. Elle est spécifique à chacun. ■

*Lire Ka n°1353 p. 6-7.